

29 JUIN 2023

## SYNDICAT MIXTE OUVERT " Deux-Sèvres Numérique "

Comité syndical - Séance du vendredi 23 juin 2023

DELIBERATION N°2023-13

### CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT

Marché public global de performances

Couverture totale du département par des réseaux fibre optique – Cession de la partie « PréBLOM » à Orange AMEL

Avenant n°4 au contrat de cession PréBlom  
Secteurs de Argentonay (AGC), Argenton l'Eglise (AGT), Brioux-sur-Boutonne (79BRX), Champdeniers-Saint-Denis (CDR), Chef Boutonne (CFB), Chiché (CHH), La Chapelle St Laurent (CSL), Val en Vigne (CSY), Lezay (LEZ), Ménigoute (MEN), Mazières en Gâtine (MZG), Saint Aubin du Plain (SAP), Sauzé-Vaussais (SAV) et Thénezay (THE)

Date de la convocation : 16 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 18

*Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;*

*Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;*

*Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;*

*Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marché publics et notamment les articles 14 et 15 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 4 novembre 2021, approuvant les termes du contrat de cession PréBLOM permettant l'aboutissement du projet local « AMEL » de déploiements FTTH sur le territoire des Deux-Sèvres et autorisant sa signature, ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, dès lors*

*que les opérations de test de changement d'opérateurs d'infrastructures ont été concluantes ;*

*Vu l'avis de la direction générale des finances publiques du 29 novembre 2021 ;*

*Vu les délibérations du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique 2022-16 du 20/05/2022, 2022-18 du 17/06/2022 et 2022-24 du 23/09/2022 actant les termes des avenants n° 1 ; 2 et 3 au contrat de cession PréBlom ;*

*Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 23 juin 2023 ;*

**Considérant que le raccordement en fibre optique de l'ensemble des habitants du département des Deux-Sèvres, avant fin 2025, est une priorité pour les élus du Département, et dont la convention AMEL, transcrit les engagements d'Orange avec l'Etat et les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ;**

**Considérant la nécessité de conclure un avenant au contrat de cession « pré-BLOM » entre Deux-Sèvres Numérique et Orange AMEL permettant de transférer la propriété des éléments techniques construits pour le raccordement de sites prioritaires sur les secteurs de Argentonnay (AGC), Argenton l'Eglise (AGT), Brioux-sur-Boutonne (79BRX), Champdeniers-Saint-Denis (CDR), Chef Boutonne (CFB), Chiché (CHH), La Chapelle St Laurent (CSL), Val en Vigne (CSY), Lezay (LEZ), Ménigoute (MEN), Mazières en Gâtine (MZG), Saint Aubin du plain (SAP), Sauzé-Vaussais (SAV) et Thénezay (THE) et de poursuivre ainsi le déploiement au-delà de ces seuls sites prioritaires au profit de la fibre pour tous ;**

**Considérant la nécessité de procéder à la désaffection et au déclassement du domaine public des biens, au fur et à mesure des besoins d'Orange AMEL, et de transférer par avenants successifs les biens correspondants ;**

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »,  
après en avoir délibéré, DECIDE :**

#### **ARTICLE UNIQUE**

- De procéder à la désaffection et au déclassement du domaine public des biens relatifs à Argentonnay (AGC), Argenton l'Eglise (AGT), Brioux-sur-Boutonne (79BRX), Champdeniers-Saint-Denis (CDR), Chef Boutonne (CFB), Chiché (CHH), La Chapelle St Laurent (CSL), Val en Vigne (CSY), Lezay (LEZ), Ménigoute (MEN), Mazières en Gâtine (MZG), Saint Aubin du plain (SAP), Sauzé-Vaussais (SAV) et Thénezay (THE) et objet de l'avenant n°4 au contrat de cession PréBLOM, tel que joint en annexe ;
- D'approuver la cession de ces biens pour la somme de 2 319 523,56 € hors taxes ;
- D'approuver les termes de cet avenant n°4 au contrat de cession préBlom et d'autoriser M. le Président à le signer ;
- D'imputer la recette liée à cette cession au chapitre 77, article 775 du budget annexe du syndicat mixte Deux-Sèvres Numérique.

Le Président,

René BAURUEL





Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 23 juin 2023  
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		Excuse
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M Lagoguée
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T			
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de Mme Nourisson
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T			
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	O		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	N		Donne pouvoir à M Ragot
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	O		A le pouvoir de M Caclin
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N		
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne son pouvoir à M Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESESVRES Pierre Emmanuel	T	N		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		A le pouvoir de M Moriceau
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	N		Donne pouvoir à M Brunet
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à M Dumoulin

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O	→	A le pouvoir de M Attou
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O	(Signature)	
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S		(Signature)	
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O	(Signature)	à la demande de M. K. à la demande de M. K. donne pouvoir à M. Bauruel
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O	(Signature)	
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	N		
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T			
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T	N		
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	O	(Signature)	
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T	O	(Signature)	
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	N		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T			
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			



Avenant n° 4 au  
Contrat de cession des éléments de réseau pré-BLOM

Entre

Orange, Société Anonyme dont le siège social est situé 111, quai du Président Roosevelt 92130 ISSY-LES- MOULINEAUX, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 380 129 866, représentée par Monsieur Marc BLANCHET, Directeur Technique Orange France, dûment habilité,

ci-après désignée "Orange",

et

Le Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numérique, dont le siège est situé Mail Lucie Aubrac – 79028 Niort cedex, représenté par M. René BAURUEL, Président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical du 10 septembre 2021,

ci-après désigné « l'Etablissement Public »,

Préambule

Dans le cadre de la procédure d'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL) lancée sur leurs territoires, les Départements de la Vienne et des Deux Sèvres ont fait part à Orange le 25 janvier 2019 de leur souhait de conduire avec Orange des négociations exclusives pour le déploiement d'un réseau FttH sur leurs territoires.

Orange a dans ce cadre formulé une offre s'inscrivant en complémentarité du réseau d'initiative publique initié en 2018. Elle vise, sur le périmètre ne faisant pas partie du Réseau d'Initiative Publique (RIP) FttH, à rendre raccordables les logements et locaux à usage professionnel de 449 communes hors zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) de ces départements en 2025.

Dans le cadre du réseau d'initiative public de la Régie Vienne Numérique et du Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique, le déploiement d'éléments de réseau en avance de phase (dits « pré-BLOM ») est prévu afin de desservir des sites prioritaires de manière anticipée, et ce, alors que ces derniers se trouvent désormais sur le périmètre géographique, identifié dans le cadre de l'AMEL, zone d'investissement privée prise en charge par Orange sur ses fonds propres.

Dans ce contexte et afin d'assurer une cohérence des déploiements entre la zone d'initiative publique et la zone d'investissement privé et ainsi aboutir à une couverture optimale de l'ensemble du territoire (éviter les trous de couverture, les zones de recouplement et assurer ainsi une complétude des Points de Mutualisation - PM), il est apparu nécessaire de transférer la propriété des éléments de réseau « pré-BLOM » construits et à construire concernés.

Ce transfert de propriété implique l'acquisition par Orange des éléments de réseau déployés via le RIP dans le cadre de la mise en œuvre de la Pré-BLOM.

Un quatrième lot de cession concerne les ouvrages réalisés par Deux-Sèvres Numérique sur les ZANRO de Argentonay (AGC), Argenton l'Eglise (AGT), Brioux-sur-Boutonne (79BRX), Champdeniers-Saint-Denis (CDR), Chef Boutonne (CFB), Chiché (CHH), La Chapelle St Laurent (CSL), Val en Vigne (CSY), Lezay (LEZ), Ménigoute (MEN), Mazières en Gâtine (MZG), Saint Aubin du plain (SAP), Sauzé-Vaussais (SAV) et Thénezay (THE).

Cette cession fait l'objet du présent avenant n° 4.

VU la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique en date du 4 novembre 2021, approuvant les termes du contrat de cession PréBLOM permettant l'aboutissement du projet local de déploiements FTTH sur le territoire des Deux-Sèvres et autorisant sa signature, ainsi que tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier ;

VU la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique en date du 2 juin 2023, autorisant son Président à signer le présent avenant n° 4.

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1. Objet de l'avenant**

Le présent avenant n° 4 a pour objet d'opérer la cession du lot n° 4, composé des éléments de réseau Pré-BLOM appartenant à l'Etablissement Public sur les secteurs de Argentonay (AGC), Argenton l'Eglise (AGT), Brioux-sur-Boutonne (79BRX), Champdeniers-Saint-Denis (CDR), Chef Boutonne (CFB), Chiché (CHH), La Chapelle St Laurent (CSL), Val en Vigne (CSY), Lezay (LEZ), Ménigoute (MEN), Mazières en Gâtine (MZG), Saint Aubin du Plain (SAP), Sauzé-Vaussais (SAV) et Thénezay (THE) à Orange, aux conditions et modalités énoncées ci-après et en application du Contrat susvisé.

Les NRO de Deux-Sèvres Numérique sont hébergés dans les NRA d'Orange, à l'exception du NRO de Rom (construit en ecoshelter et cédé à Orange AMEL dans le cadre de l'avenant n°3).

Les ouvrages cédés concernent :

- les 26 armoires PM réparties sur 14 ZANRO :
  - 79AGC\_00002 ; 79AGC\_00006 et 79AGC\_00010
  - 79AGT\_00001 ; 79AGT\_00003 et 79AGT\_00005
  - 79BRX\_00004 et 79BRX\_00006
  - 79CDR\_00001 et 79CDR\_00005
  - 79CFB\_00002 et 79CFB\_00007
  - 79CHH\_00004 et 79CHH\_00005
  - 79CSL\_00004 et 79CSL\_00007
  - 79CSY\_00002 et 79CSY\_00004

- o 79LEZ\_00006
- o 79MEN\_00004
- o 79MZG\_00005 et 79MZG\_00006
- o 79SAP\_00001
- o 79SAV\_00001 et 79SAV\_00007
- o 79THE\_00005
- les réseaux de transport (infrastructures et câbles optiques) reliant le NRO à chaque PM ;
- les réseaux de distribution (infrastructures et câbles optiques) reliant depuis chaque PM, un ou plusieurs sites prioritaires.

#### Article 2. Conditions préalables à la cession

L'Etablissement Public a réalisé les opérations relatives à la désaffectation et au déclassement des éléments de réseau dont la cession fait l'objet du présent avenant.

Deux-Sèvres Numérique ne fait pas partie des collectivités et établissements soumis à l'obligation de recueil de l'avis visé à l'article L. 3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

#### Article 3 : Procédure de recette

Il est précisé que les opérations de recette des Actifs Corporels cédés ont été organisées suivant les délais, modalités et procédures figurant en Annexes 6 et 6 bis du Contrat « Procédure de Recette des Actifs cédés ».

#### Article 4. Décision de cession

Le périmètre et la date de cession du lot concerné par le présent avenant a fait l'objet d'une validation par le Comité de suivi Cession prévu à l'article 8 du Contrat susvisé.

#### Article 5. Consistance du lot cédé

L'Etablissement Public cède à Orange la pleine propriété des Actifs Corporels Mobiliers définis aux annexes 1 (actifs corporels mobiliers), 2 (actifs corporels immobiliers) et 3 (actifs incorporels) du présent avenant.

#### Article 6. Prix et conditions financières de la Cession

Le prix de cession du lot 4 est fixé, suivant les procès-verbaux de recette signés par les deux parties en application de l'annexe 6 du Contrat, à la somme de 2 319 523,56 € hors taxes due par Orange à l'Etablissement Public, en application de l'annexe 5 au présent avenant.

Cette somme se répartit comme suit, au regard des factures payées par Deux-Sèvres Numérique :

79AGC	Montant HT
Etudes PRO	95 987,47 €
Etudes EXE	34 257,16 €
Travaux Orange RIP	385 940,09 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	11 360,00 €
Total	527 544,72 €

79AGT	Montant HT
Etudes PRO	25 194,55 €
Etudes EXE	23 745,46 €
Travaux Orange RIP	96 238,06 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	11 360,00 €
Total	156 538,07 €

79BRX	Montant HT
Etudes PRO	7 937,37 €
Etudes EXE	4 894,24 €
Travaux Orange RIP	48 577,59 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	69 214,20 €

79CDR	Montant HT
Etudes PRO	13 971,20 €
Etudes EXE	6 803,21 €
Travaux Orange RIP	42 620,19 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	71 199,60 €

79CFB	Montant HT
Etudes PRO	8 694,60 €
Etudes EXE	4 263,57 €
Travaux Orange RIP	51 527,86 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	72 291,03 €

79CHH	Montant HT
Etudes PRO	65 045,24 €
Etudes EXE	3 559,95 €
Travaux Orange RIP	37 485,38 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	11 360,00 €
Total	117 450,57 €

79CSL	Montant HT
Etudes PRO	42 451,04 €
Etudes EXE	15 223,17 €
Travaux Orange RIP	180 405,81 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	245 885,02 €

79CSY	Montant HT
Etudes PRO	128 069,25 €
Etudes EXE	40 416,56 €
Travaux Orange RIP	399 162,78 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
Total	575 453,59 €

79LEZ	Montant HT
Etudes PRO	4 303,06 €
Etudes EXE	1 531,46 €
Travaux Orange RIP	23 497,64 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 205,00 €
Total	33 537,16 €

79MEN	Montant HT
Etudes PRO	5 584,91 €
Etudes EXE	1 989,10 €
Travaux Orange RIP	25 532,99 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 250,00 €
<b>Total</b>	<b>37 357,00 €</b>

79MZG	Montant HT
Etudes PRO	21 405,43 €
Etudes EXE	4 876,85 €
Travaux Orange RIP	58 415,20 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
<b>Total</b>	<b>92 502,48 €</b>

79SAP	Montant HT
Etudes PRO	10 178,68 €
Etudes EXE	1 414,40 €
Travaux Orange RIP	22 680,51 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 250,00 €
<b>Total</b>	<b>38 523,59 €</b>

79SAV	Montant HT
Etudes PRO	28 837,40 €
Etudes EXE	14 141,00 €
Travaux Orange RIP	179 646,62 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	7 805,00 €
<b>Total</b>	<b>230 430,02 €</b>

79THE	Montant HT
Etudes PRO	11 505,75 €
Etudes EXE	2 876,73 €
Travaux Orange RIP	32 964,03 €
AMO (contrôle des études et suivi des travaux)	4 250,00 €
<b>Total</b>	<b>51 596,51 €</b>

Cette somme n'intègre pas :

- les travaux, études et prestations non facturés à date par Orange Concession ou par l'AMO ;
- les révisions de prix : elles seront appliquées ultérieurement en fonction du calcul effectué en fin du MPGP conclu avec Orange Concession ;
- les coûts CSPS (sécurité et prévention) et les coûts relatifs aux carottages destinés à la recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés, qui feront l'objet d'un avenant spécifique en fin de cession PréBlom ;
- les coûts associés à la mise en sécurité des réseaux électriques (isolation fils nus) et à l'utilisation des infrastructures tierces (Orange, Enedis, Gérédis...).

Ces sommes feront l'objet d'un avenant ultérieur.

#### Article 7. Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prend effet la date de signature du présent avenant par les parties. La date de transfert des actifs cédés est celle précisée en annexe 8 du Contrat.

#### Article 8. Dispositions finales

Les autres articles du Contrat demeurent inchangés.

#### Article 9. Liste des annexes

Sont jointes au présent avenant les annexes suivantes :

- annexe 1 : inventaire des actifs corporels mobiliers cédés,
- annexe 2 : inventaire des actifs corporels immobiliers cédés,
- annexe 3 : inventaire des actifs incorporels cédés,
- annexe 4 : liste des opérateurs commerciaux,
- annexe 5 : modalités de détermination du prix de cession
- annexe 6 : sites prioritaires impactés par la cession

Fait à Niort, le .....

Fait à ..., le .....

Pour Deux-Sèvres Numérique,  
Le Président

Pour Orange,  
Le Directeur Technique Orange France

René Bauruel

Marc Blanchet

# Annexe 1 – Inventaire des Actifs Corporels Mobiliers cédés

IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79013/X/0004	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00DT	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00DU	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00DV	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00DW	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00DX	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/00E3	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/018Y	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0003	795	AGC
IMB/79013/X/0005	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79013/X/00DY	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79013/X/00DZ	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79013/X/00EO	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79013/X/00E1	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79013/X/00E2	1	79013	Argentonnay	FI-79013-0001	795	AGC
IMB/79280/X/000F	1	79280	St-Maurice-Etusson	FI-79280-0001	795	AGC
IMB/79014/X/0001	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0002	796	AGT
IMB/79063/X/00RM	1	79014	Val en Vignes	FI-79014-0000	796	AGT
IMB/79014/X/0167	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/0168	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/0169	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016A	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016B	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016C	2	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016D	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016E	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016F	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016G	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016H	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79014/X/016I	1	79014	Loretz d'Argenton	FI-79014-0001	796	AGT
IMB/79057/X/00KE	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KF	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KG	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KH	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KI	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KJ	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KK	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KL	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX

IMB/79057/X/00KM	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KN	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KO	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79057/X/00KP	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KQ	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KR	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KS	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KT	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KU	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KV	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KW	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KX	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KY	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00KZ	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/00LO	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0000	79C	BRX
IMB/79057/X/0001	1	79057	Brioux-sur-Boutonne	FI-79057-0001	79C	BRX
IMB/79066/X/0097	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0000	79H	CDR
IMB/79066/X/00A6	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0000	79H	CDR
IMB/79066/X/00A7	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0000	79H	CDR
IMB/79066/X/00B3	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0000	79H	CDR
IMB/79066/X/00B4	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0000	79H	CDR
IMB/79066/X/01OI	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/0046	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/0047	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/0048	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/0049	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004A	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004B	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004C	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004D	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004E	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004F	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004G	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004H	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/004I	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/01OG	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CDR
IMB/79066/X/01OH	1	79066	Champdeniers	FI-79066-0001	79H	CFB
IMB/79083/X/0002	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0000	79M	CFB
IMB/79083/X/00W5	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0000	79C	CFB
IMB/79083/X/00W6	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0000	79C	CFB
IMB/79083/X/00W7	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0000	79C	CFB
IMB/79083/X/014E	2	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0000	79M	CFB
IMB/79083/X/0001	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79M	CFB
IMB/79083/X/00W0	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79C	CFB
IMB/79083/X/00W1	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79C	CFB
IMB/79083/X/00W2	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79C	CFB

IMB/79083/X/00W3	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79C	CFB
IMB/79083/X/00W4	1	79083	Chef-Boutonne	FI-79083-0001	79C	CFB
IMB/79088/X/0001	1	79088	Chiché	FI-79088-0000	79N	CHH
IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79088/X/0002	1	79088	Chiché	FI-79088-0000	79N	CHH
IMB/79088/X/0003	1	79088	Chiché	FI-79088-0000	79N	CHH
IMB/79088/X/0004	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/0005	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/0006	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/0007	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/0008	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/0009	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/000A	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/000B	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/000C	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79088/X/000D	1	79088	Chiché	FI-79088-0001	79N	CHH
IMB/79076/X/0007	1	79076	La Chapelle-St-Laurent	FI-79076-0000	79I	CSL
IMB/79076/X/0008	1	79076	La Chapelle-St-Laurent	FI-79076-0000	79I	CSL
IMB/79076/X/0009	1	79076	La Chapelle-St-Laurent	FI-79076-0000	79I	CSL
IMB/79076/X/000A	1	79076	La Chapelle-St-Laurent	FI-79076-0000	79I	CSL
IMB/79038/X/0001	1	79038	Boismé	FI-79038-0000	79I	CSL
IMB/79038/X/0003	1	79038	Boismé	FI-79038-0000	79I	CSL
IMB/79038/X/0004	1	79038	Boismé	FI-79038-0000	79I	CSL
IMB/79063/X/00A3	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0001	79F	CSY
IMB/79063/X/00A4	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0001	79F	CSY
IMB/79063/X/00A5	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0001	79F	CSY
IMB/79063/X/00A6	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0001	79F	CSY
IMB/79063/X/00A8	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0000	79C	CSY
IMB/79063/X/00A9	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0000	79C	CSY
IMB/79063/X/00RN	1	79063	Val en Vignes	FI-79063-0000	79F	CSY
IMB/79148/X/0001	1	79148	Lezay	FI-79148-0000	79U	LEZ
IMB/79176/X/0003	1	79176	Ménigoute	FI-79176-0000	79X	MEN
IMB/79172/X/0002	1	79172	Mazières-en-Gâtine	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79172/X/0003	1	79172	Mazières-en-Gâtine	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79172/X/0004	1	79172	Mazières-en-Gâtine	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79172/X/000C	1	79172	Mazières-en-Gâtine	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79345/X/0001	1	79172	Verruyes	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79345/X/0002	1	79172	Verruyes	FI-79172-0000	79W	MZG
IMB/79172/X/000A	1	79172	Mazières-en-Gâtine	FI-79172-0001	79W	MZG
IMB/79238/X/0005	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006G	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006H	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006I	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP

IMB/79238/X/006J	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006K	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006L	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB RIP	Nbre logts	Code INSEE	Ville Nom commune	FI Réglementaire	NRO RIP	NRO ORANGE
IMB/79238/X/006M	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006N	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79238/X/006O	1	79238	St-Aubin-du-Plain	FI-79238-0000	7B1	SAP
IMB/79150/X/0002	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79150/X/00EB	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79150/X/00EC	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79150/X/00ED	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79150/X/00EE	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79150/X/00EF	1	79150	Limalonges	FI-79150-0000	79C	SAV
IMB/79307/X/0001	1	79307	Sauzé-Vaussais	FI-79307-0000	7D1	SAV
IMB/79307/X/00RB	1	79307	Sauzé-Vaussais	FI-79307-0000	79C	SAV
IMB/79307/X/00RC	1	79307	Sauzé-Vaussais	FI-79307-0000	79C	SAV
IMB/79326/X/0001	1	79326	Thénezay	FI-79326-0000	7D3	THE
IMB/79326/X/0003	1	79326	Thénezay	FI-79326-0000	7D3	THE
IMB/79326/X/0004	1	79326	Thénezay	FI-79326-0000	7D3	THE
IMB/79326/X/0005	1	79326	Thénezay	FI-79326-0000	7D3	THE

Pour les avenants ultérieurs, il est précisé que les fiches techniques des PTO, ainsi que leurs fournisseurs, seront fournies par l'Établissement Public au plus tard 1 mois avant le transfert du lot Pilote.

# Annexe 2 – Inventaire des Actifs Corporels Immobiliers cédés

Code Chantier	Désignation opération	Insee Commune	Nature GC (Chambres seules, Adduction PM, Grande longueur,...)	Autres
79AGC_00002	FI-79013-0003	79013	Adduction PM	-
79AGC_00006	FI-79013-0001	79013	Adduction PM	-
79AGC_00010	FI-79280-0001	79280	Adduction PM	-
79AGT_00001	FI-79014-0002	79014	Adduction PM	-
79AGT_00003	FI-79014-0000	79014	Adduction PM	-
79AGT_00005	FI-79014-0001	79014	Adduction PM	
79BRX_00004	FI-79057-0000	79057	Adduction PM	-
79BRX_00006	FI-79057-0001	79057	Adduction PM	
79CDR_00001	FI-79066-0000	79066	Adduction PM	
79CDR_00005	FI-79066-0001	79066	1 395m GC grande longueur et chambre associées (3 L3T)	
79CFB_00002	FI-79083-0000	79083	Adduction PM	
79CFB_00007	FI-79083-0001	79083	Adduction PM	
79CHH_00004	FI-79088-0000	79088	Adduction PM	
79CHH_00005	FI-79088-0001	79088	Adduction PM	
79CSL_00004	FI-79076-0000	79076	Adduction PM	
79CSL_00007	FI-79038-0000	79038	Adduction PM	
79CSL_00007	FI-79038-0000	79038	2 219m GC grande longueur et chambre associées (10)	
79CSY_00002	FI-79063-0001	79063	Adduction PM	
79CSY_00004	FI-79063-0000	79063	Adduction PM	
79LEZ_00006	FI-79148-0000	79148	Adduction PM	
79MEN_00004	FI-79176-0000	79176	Adduction PM	
79MZG_00005	FI-79172-0000	79172	Adduction PM	
79MZG_00006	FI-79172-0001	79172	Adduction PM	
79SAP_00001	FI-79238-0000	79238	Adduction PM	
79SAV_00001	FI-79150-0000	79150	Adduction PM	
79SAV_00001	FI-79150-0000	79150	1 335m GC grande longueur et chambre associées (4 L3T)	
79SAV_00007	FI-79307-0000	79307	Adduction PM	
79THE_00005	FI-79326-0000	79326	Adduction PM	

**Nota :** ce tableau doit renseigner le chantier (PM ou Transport ou Distribution), le type d'équipements (GC, chambres, poteaux...), mais sans les quantités car elles sont renseignées dans le SI Orange (Application Tigre).

Pour le GC en particulier, les informations sont renseignées dans l'application Banbou (n° de fiche Banbou requis).

# Annexe 3 – Inventaire des Actifs Incorporels cédés

## 1. Les Conventions de gestionnaire d'immeuble

Sans objet. Aucun immeuble n'est concerné par la présente opération.

## 2. Les droits de passage sur les appuis communs d'électricité ENEDIS, SIEDS ou GEREDIS

- Convention Enedis : sans objet
- Convention SIEDS / Deux-Sèvres Numérique / Gérédis du 16 janvier 2019

## 3. Les droits de passage dans le Génie Civil tiers et autres autorisations

- Convention Conseil départemental 79 / Deux-Sèvres Numérique : signature en octobre 2022
- Convention OWF

Attendu : types d'infrastructures utilisées, numéros d'appuis et n° des commandes d'accès OWF (voir DOE)

# Annexe 4 – Liste des Opérateurs Commerciaux

- Orange
- Free
- IFT
- Bouygues Télécom
- SFR
- Convergence

# Annexe 5 – Modalités de détermination du prix de cession

## 1. Bordereau des Prix Unitaires du MPGP

Le Bordereau des Prix Unitaires est constitué de l'ensemble des prix utilisés pour l'exécution du marché. Ce document est amené à évoluer en cours d'exécution du marché par l'ajonction de prix nouveaux. Il est convenu que le bordereau à jour est transmis au fil des transferts de propriété des infrastructures et à minima une fois par an par mise à jour de la présente annexe 7.

Pour le présent avenant, le BPU du 06/07/2021, joint en annexe 7 du contrat de cession s'applique.

## 2. Autres achats

Le Déploiement de la Pré-Boucle Locale Optique Mutualisée (Pré-BLOM) peut nécessiter de commander des prestations complémentaires dont les prix sont soit définis par contrat, soit déterminés par devis spécifiques.

a) Contrats d'accès aux prestations d'Orange WholeSale France (OWF) :

- contrat d'accès au Génie Civil et aux Appuis Aériens d'Orange pour le déploiement de Boucles et Liaisons Optiques,
- offres d'hébergement NRO dans NRA (partie commande d'hébergement),
- conditions générales des prestations de fourniture d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale Orange.

b) Usage des supports aériens des réseaux publics de distribution d'électricité - Enedis ou Geredis:

- conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (bt) et haute tension (hta) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques version validée FNCCR-ENEDIS du 23 mars 2015.

c) Frais d'adduction électrique des NRO en Shelter :

- adduction et création d'un Point de Livraison par l'opérateur électrique

d) Frais d'études :

- frais d'études et de conception,
- frais de contrôle technique,
- frais relatifs au prélèvement et à l'analyse des structures aménagées pour la détection d'amiante,
- frais relatifs aux prestations de coordination sécurité / prévention (CSPS),
- frais relatifs à la mise en sécurité des réseaux électriques (« isolation fils nus »),
- frais d'accès au titre d'une permission de voirie.

# Annexe 6 – Listes des sites prioritaires

## 1. Sites abonnés FTTE via Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	CODE ZPM	Nom_Adresse
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	La Chapelle-Saint-Laurent		Nouveau besoin	79CSL_00004	Industrie Tube Service (ZA Le Bouillon)
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute	1		79MEN_00004	Collège Maurice Fornbeure
Communauté de communes Mellois en Poitou	Chef-Boutonne		Nouveau besoin	79CFB_00002	Transport Saupiquet
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Chiché		Nouveau besoin	79CHI_00004	Yag Ingénierie
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Saint Aubin du Plain		Nouveau besoin	79SAP_00001	SARL EQUIPHOME
Communauté de communes de Thouarsais	Massais		Nouveau besoin	79CSY_00004	Parc de la Vallée (EAC Les Grands Champs)
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Boismé		Nouveau besoin	79CSL_00007	Société Jean Paul Auger
Communauté de communes Mellois en Poitou	Chef-Boutonne	1		79CFB_00002	ZA Pigeon Pierre (Legrand Bâtisseur)
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	La Chapelle-Saint-Laurent		Nouveau besoin	79CSL_00004	SAS
Communauté de communes Mellois en Poitou	Sauzé-Vaussais	1		79SAV_00007	Collège Anne Franck
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	La Chapelle-Saint-Laurent	1		79CSL_00004	ZAE LE BOUILLON
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Saint Aubin du Plain		Nouveau besoin	79SAP_00001	Adaptation Câblage
Communauté de communes de Thouarsais	Val en Vignes		1	79AGT_00003	MFR Bouillé St Paul
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Thivencay	1		79THE_00005	Collège Jean de La Fontaine
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay	1		79AGC_00002	Collège Blaise Pascal

## 2. Sites en cours de process de commande ou de raccordement par Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	CODE ZPM	Nom_Adresse
Communauté de communes du Val de Gâtine	Matérac-en-Gâtine	1		79MIG_00006	Collège Roger Thalayat
Communauté de communes du Val de Gâtine	Champdeniers-Saint-Denis	1		79COR_00003	ZAE Montplaisir (Transports Boizumau)
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Saint-Maurice-la-Fouquette	1		79AGC_00010	ZAE LA BUTTE (+ Ets Coppet)
Communauté de communes Mellois en Poitou	Lépi	1		79LEZ_00006	Collège Jean Monnet
Communauté de communes Mellois en Poitou	Brioux-sur-Boutonne	1		79BRX_00006	Collège Antoine de Saint-Exupéry

### 3. Sites réalisés par Deux-Sèvres Numérique (sans commande à date)

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	CODE ZPM	Nom_Adresse
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay		Novauzein	79AGC_00002	MES Argentonay
Communauté de communes Melléj en Poitou	Brioux-sur-Boutonne		Novauzein	79BRX_00004	MES Brioux sur Boutonne
Communauté de communes de Thouarsais	Cercy	1		79CSY_00002	ZA LA CROIX GAILLON
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay	1		79AGC_00002	ZA DES PLAINES
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay	1		79AGC_00006	Collège privé Saint Joseph
Communauté de communes du Val de Gâtine	Champdieu-en-Saint-Denis	1		79CDR_00001	ZA - Route des Mâtières en Gâtine
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Chiché	1		79CHH_00004	ZA ROUTE DE CLESSE
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Chiché	1		79CHH_00005	ZAE LES LOGES
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Chiché	1		79CHH_00005	ZAE LA CHAPELLE SAINT-MARTIN
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Bonsnié	1		79CSL_00007	ZAE LA TANCHERIE
Communauté de communes de Thouarsais	Massals	1		79CSY_00004	ZAC les Grands Champs
Communauté de communes du Val de Gâtine	Mazières-en-Gâtine	1		79MZG_00005	ZA L'AUERIE
Communauté de communes du Val de Gâtine	Mazières-en-Gâtine	1		79MZG_00005	ZA LA CHABIRANDIÈRE
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Saint-Aubin-du-Plain	1		79SAP_00001	ZAE LE BOIS ROUX
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Thiontay	1		79THE_00005	ZA les Coupillères
Communauté de communes de Thouarsais	Bouffé-Loretz	1		79AGT_00001	Collège Molière
Communauté de communes du Val de Gâtine	Champdieu-en-Saint-Denis	1		79CDR_00001	Collège Léo Desaix
Communauté de communes Melléj en Poitou	Chef-Boutonne	1		79CFB_00007	Collège François Truffaut
Communauté de communes de Thouarsais	Argenton-l'Eglise	1		79AGT_00005	ZA Les Landes
Communauté de communes de Thouarsais	Argenton-l'Eglise	1		79AGT_00005	ZAC Les Lacs

### 4. Sites demandés par les Collectivités, mais non engagés par Deux-Sèvres Numérique

EPCI	COMMUNE	TF	TC3	CODE ZPM	Nom_Adresse
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay		1	79AGC_00001	ZA de Moutiers sous Argenton
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay		1	79AGC_00003	ZAE LA FOLIE
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Argentonay		1	79AGC_00005	MAISON DE SANTÉ
Communauté de communes de Thouarsais	Argenton l'Eglise		1	79AGT_00005	Pôle santé Argenton l'église
Communauté de communes Melléj en Poitou	Brioux-sur-Boutonne		1	79BRX_00004	Pôle Administratif de Brioux sur Boutonne ex CC du Val de Boutonne
Communauté de communes du Val de Gâtine	Champdieu-en-Saint-Denis		1	79CDR_00001	Maison de santé du Val d'Egray - CHAMPDENIERS
Communauté de communes Melléj en Poitou	Chef-Boutonne		1	79CFB_00007	Pôle Administratif de Chef-Boutonne - ex CC du cœur du poitou
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Faye l'Abbesse		1	79CHH_00001	LAFOND / CMSD / EIRL DAVID
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Faye l'Abbesse		1	79CHH_00001	ZAE YRESIS
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	Dolmené		1	79CSL_00007	Meubles UAY
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	La Chapelle-Saint-Laurent		1	79CSL_00008	Rue du Cinéma (EURIAL / MORISSET...)
Communauté de communes Melléj en Poitou	Lozay		1	79LEZ_00004	CIAS / MSAP du melléj
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Coutières		1	79MEN_00002	CRIC de Gâtine Poitvine
Communauté de communes du Val de Gâtine	Mazières-en-Gâtine		1	79MZG_00005	Maison de santé du PAYS SUD GATINE - MAZIERES EN GATINE
Communauté de communes Melléj en Poitou	Sauzé-Vaussais		1	79SAV_00004	Pôle Communautaire de Sauzé-Vaussais
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	La Ferrière-en-Parthenay		1	79THE_00006	ZA les Usages (Partie intercommunale)
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Thiontay		hors périmètre	79THE_00005	Caserne des Pompiers (derrière le collège)
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute		hors périmètre	79MEN_00001	Maison de santé ; 10 Rue des Vignes
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute		hors périmètre	79MEN_00004	Mairie de Ménigoute ; 12 Place de la Mairie
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute		hors périmètre	79MEN_00004	EHPAD ; 28 Place des Cloîtres
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute		hors périmètre	79MEN_00004	CAMPUS (à côté de l'église)
Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	Ménigoute		hors périmètre	79MEN_00004	Atelier de reprise ; 6 Place des Cloîtres

